

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 5 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cedric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et René LAMBOLEY, Olivier REILLER, Patrice SCHWARTZENTRUBER, **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean-Claude TOURNIER.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Marielle BANDELIER à Pierre OSER, Laurent BROCHET à Cedric PERRIN, Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Patrice DUMORTIER à Olivier REILLER, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Fatima KHELIFI à André HELLE, Bernard LIAIS à Marie-Lise LHOMET, Jean-Claude TOURNIER à Josette BESSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers						
Mardi 27 mai	Mardi 27 mai	<table border="1"> <tr> <td>En exercice</td> <td>41</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>40</td> </tr> </table>	En exercice	41	Présents	35	Votants	40
En exercice	41							
Présents	35							
Votants	40							

En exercice du Terr de Beil 41

Présents 35

Votants 40

24 JUIN 2014

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMMA est désignée.

**2014-05-18 Participation financière Charte Régionale Jardinez Naturellement**

*Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ*

## **1. Présentation de la charte « Jardiner naturellement ! »**

Initiée par Franche Comté Nature Environnement, portée et animée par l'association « CPIE de la Vallée de l'Ognon », la Charte « Jardiner naturellement ! » est un programme de sensibilisation du grand public en partenariat avec les enseignes de bricolage/jardinage qui a pour but de faire découvrir le jardinage naturel, faire comprendre comment appliquer des solutions sans pesticides et d'accompagner le particulier vers une évolution durable de ses pratiques au jardin.

Cette charte soutenue techniquement et financièrement par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, a rassemblé en 2013, une soixantaine de jardinerie, magasins de bricolage et livres-services agricoles volontaires répartis sur tout le territoire franc-comtois.

## **2. Les objectifs de la Charte**

Les objectifs fixés par la charte sont:

- former au moins un vendeur par magasin signataire aux techniques alternatives
- promouvoir les techniques naturelles de jardinage auprès du grand public
- travailler avec les distributeurs afin de privilégier des solutions sans pesticide
- faire évoluer l'offre et la demande dans les magasins signataires, baisser la vente de pesticides tout en augmentant la vente de produits alternatifs
- développer un réseau franc-comtois d'acteurs et de compétences sur la thématique
- diminuer durablement la consommation de pesticides dans les jardins et s'orienter vers le « zéro pesticides »
- changer durablement les comportements des jardiniers amateurs vers de bonnes pratiques de jardinage

Pour ce faire, la charte s'articule autour de 4 volets principaux :

- la formation des vendeurs : chaque enseigne s'engage à améliorer sa fonction de conseil auprès des clients et à promouvoir les alternatives aux pesticides : paillage, compostage, engrais verts, refuges à insectes et à oiseaux, gestion écologique de l'eau...
- les outils d'information : 10 fiches pratiques sont disponibles dans les magasins signataires et sont distribuées gratuitement aux collectivités participantes afin de pouvoir les distribuer dans les mairies et lors des animations
- la communication : site internet dédié à l'opération, événement presse...
- la sensibilisation et les animations de terrain

## **3. Participation de la Communauté de communes du Sud Territoire en 2014**

Cette action rentre dans le cadre de la fiche-action A3-2 « Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les particuliers » du programme d'action du contrat de rivière Allaine. Elle se substitue à la charte qui devait être mise en place localement, en permettant d'avoir un rayonnement plus important et de bénéficier d'une mutualisation des coûts, car elle est portée à un niveau régional.

2 enseignes sont présentes sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Territoire en 2014.

1 enseigne a reconduit sa participation en 2014 (Bricomarché de Delle).

1 nouvelle enseigne s'est engagée en 2014 (Jardival de Delle).

Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté de Communes du Sud Territoire veillera à coordonner les animations présentes en jardinerie avec celles déjà organisées sur le territoire. De plus elle assurera le relai des animations déjà programmées sur notre territoire et la distribution des fiches-conseils sur le jardinage naturel.

Il est donc proposé de reconduire la participation financière de ce projet et de la porter à 800..

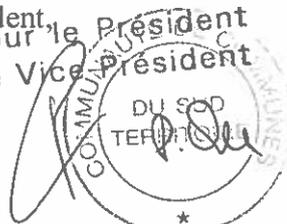
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de voter une subvention de fonctionnement à hauteur de 800 €(Huit cent euros)
- d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

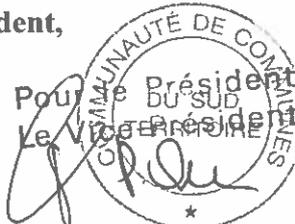
Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 24 JUIN 2014  
Et publication ou notification le 24 JUIN 2014

Le Président,  
Pour le Président  
Le Vice-Président



Le Président,

Pour le Président  
Le Vice-Président



Préfecture du Terr. de Belfort

24 JUIN 2014

Service Courrier

